

# Compte-rendu Conseil Municipal du 22 juillet 2016

**Présents** : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie et LASSEIGNE Paul.

**Absents excusés** : JANIN Éric, JOUX Alexandre.

**Absent** : GIRAUD Sylvain

**Secrétaire** : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

## 1- Contrat d'engagement de droit public ATSEM: renouvellement

Acceptation par l'ensemble des conseillers présents, du renouvellement de contrat de Madame BAYLE Anne-Laure, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de un an.

## 2- Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT): élection d'un délégué

Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe : la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Jean-Paul BIGLIA a été désigné comme délégué à la CLECT.

## 3-Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain: délibération concernant l'intégration de la commune à la CCPA

Au vu des situations de blocage rencontrées à la mise en œuvre de la fusion des 3 communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et de Rhône Chartreuse de Portes, Monsieur le Préfet a proposé à la commission départementale de coopération intercommunale du 10 juin 2016 de modifier la prescription n°6 du schéma du 23 mars 2016, portant sur la fusion des 3 communautés de communes, et de prévoir désormais une extension du périmètre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Il est apparu, en effet, qu'un regroupement apaisé des trois intercommunalités semblait possible s'il y était procédé non par la fusion de ces trois communautés de communes mais par l'intégration à la communauté de la Plaine de l'Ain, des communes des communautés de la Vallée de l'Albarine et de Rhône Chartreuse de Portes.

Les communes et EPCI doivent donner leur avis sur le projet de périmètre.

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet d'arrêté d'extension du périmètre de la CCPA.

## 4- Services eau et assainissement : virement de crédits :

A la demande de Mme la Trésorière de Lagnieu, il est nécessaire d'utiliser un plan de compte détaillé pour la M49 et non un plan simplifié. A l'unanimité les virements de crédits sont acceptés comme suit :

### SERVICE EAU

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>En FONCTIONNEMENT</b>			
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	- 2080,24 €	
61521	Entretien et réparation bâtiments publics	+ 2080,24 €	
<b>En INVESTISSEMENT</b>			
2153	Installations à caractère spécifique	- 15000,00 €	
21531	Réseaux adductions eau	+ 15000,00€	

### SERVICE ASSAINISSEMENT

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>En INVESTISSEMENT</b>			
2153	Installations à caractère spécifique	- 6317,03 €	
21532	Réseaux d'assainissement	+ 6317,03 €	